

La conférence entre les présidents des Sociétés artistiques suisses

Autor(en): **A.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 69

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une entreprise de ce genre. Nous devons nous contenter d'une des très belles salles mises à notre disposition, ou bien d'un pavillon existant actuellement qui nous est offert, mais dont tout l'aménagement serait à créer.

Quelque soit la solution adoptée et sans vouloir rivaliser de luxe avec d'autres sections, comme l'exposition allemande ou autrichienne qui dépensent chacune environ 25,000 francs pour l'organisation de leur salle, il nous faudra cependant disposer d'une certaine somme dont nous pourrions fixer le chiffre prochainement, sitôt que notre trésorier, M. Maillart, nous présentera le devis du projet adopté.

Il s'agira de savoir par quels moyens nous voulons nous la procurer et si nous pouvons demander un subside à la Confédération.

Cette question est à étudier.

Pour le moment, nous devons nous entendre sur la question de principe et décider si nous voulons prendre part à cette Exposition.

L'opinion du comité central est que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour y être représentés.

Quelques chiffres montreront mieux que tous les raisonnements l'importance de cette manifestation. Chaque jour amène environ 3000 visiteurs de tous pays, et jusqu'à aujourd'hui le chiffre des ventes a dépassé la somme de 400,000 francs.

A. S.

La Conférence entre les Présidents des Sociétés Artistiques Suisses.

La conférence annoncée entre les présidents du Kunstverein de la Secession et de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, a eu lieu le 23 septembre à Genève, sous la présidence de M. Vuillermet, président de la commission fédérale de Beaux-Arts.

Cette conférence fut décidée, rappelons-le, par la commission fédérale des Beaux-Arts à la suite des divergences de vues assez graves qui se manifestèrent entre les différents éléments constituant les groupes représentés à cette séance, et à propos du nouveau règlement de la commission.

L'idée de ces messieurs, était de rechercher un terrain d'entente entre les différents groupes, permettant d'éviter des polémiques stériles et destiné à donner plus de poids aux revendications collectives des artistes suisses.

Il est bien certain que si nous pouvons organiser une fédération des Sociétés artistiques laquelle serait l'organe de tous les artistes nous serions beaucoup mieux placés pour nous faire écouter et l'on enlèverait par ce moyen à nos adversaires leur principal argument, derrière lequel ils dissimulent leur antipathie pour les artistes, et qui consiste à tirer parti de leur division pour refuser l'appui qui leur est nécessaire.

C'est le sens d'une intéressante proposition de M. Abt tendant à ce but et destinée en même temps à régler l'organisation d'Expositions circulantes d'accord avec notre société.

Nous sommes tout à fait disposés à étudier cette proposition à un point de vue absolument objectif. Il semble qu'elle pourrait aboutir à de bons résultats, et nous la soumettrons à l'examen des membres de notre société sitôt que les grandes lignes en seront arrêtées. Votre président a été chargé lui-même de mettre au point les idées échangées à ce sujet et de présenter un projet d'organisation.

Il va sans dire cependant, que, quelque soit le résultat de ces pourparlers nous garderons toute notre indépendance et nous conserverons les avantages que nous possédons.

A ce point de vue, nous avons regretté de ne pouvoir, à cette conférence discuter mieux que nous ne l'avons fait le nouveau règlement de la commission.

Il résulte cependant de la conversation engagée, qu'il serait facile de s'entendre sur les points en discussion, mais étant donné que la commission s'est désaisie de son projet et qu'il n'y a plus d'autre décision à attendre que celle de M. le Conseiller Ruchet, nous ne pouvons que nous opposer à l'ensemble de ce document et prier M. le Conseiller fédéral de s'en tenir à l'ancien texte, bien préférable au nouveau.

Il y a une autre raison qui motive en faveur du *statu quo* jusqu'à nouvel avis. C'est précisément le fait que des modifications vont se produire dans l'organisation des Expositions soit du Turnus ou de notre société, soit même dans le salon national.

La difficulté de trouver des locaux appropriés et les frais considérables nécessités par l'aménagement de ces expositions nous obligeront de nous rallier à des combinaisons nouvelles, propres à nous éviter des dépenses inutiles et qui nous permettront d'employer cet argent à des acquisitions par exemple, plutôt qu'à des constructions ou décorations de salles ou autres frais occasionnés par l'administration de ces expositions.

D'un autre côté l'Exposition municipale de Genève vient de prouver encore une fois que le système adopté actuellement pour la nomination et le fonctionnement du jury ainsi que pour le placement des œuvres exposées offre de nombreux inconvénients et mécontente la plus grande partie des artistes reçus sans parler de ceux qui sont refusés.

La tâche des membres du jury nommés dans ces conditions est excessivement délicate. On ne devrait jamais mettre un artiste de tendance très marquée dans la situation d'avoir à juger un collègue procédant à des recherches dans une direction absolument opposée.

Il y a incompatibilité entre certains talents et, tel juré votant selon sa conscience, refusera des œuvres jugées très intéressantes par d'autres artistes et vice versa. Si au con-

traire il fait des concessions afin de tenir compte de tous les éléments qui constituent une exposition, alors c'est l'arbitraire qui intervient. De toute façon le résultat est détestable.

Il ne peut y avoir de solution heureuse, en dehors d'une division en catégories ayant chacune son propre jury.

C'est à cela que nous arriverons. Tout le monde s'en trouvera mieux et les expositions elle-mêmes perdront cet aspect disparate qui les caractérise actuellement.

Si l'on adopte cette manière de voir, et si nous aboutissons à un résultat avec la proposition Abt, relativement à l'organisation des expositions circulantes, toute cette partie du règlement sera à remanier, et dès lors il est inutile de procéder actuellement à une transformation ne pouvant pas correspondre à la nouvelle organisation en vue.

En résumé il nous semble que ce règlement tient compte davantage des améliorations possibles en ce qui concerne le côté administratif mais ne se justifie pas suffisamment quant aux avantages qu'il devrait procurer aux artistes.

Un seul point est à retenir c'est celui qui limite les subventions à accorder aux monuments, mais il ne paraît pas indispensable de modifier les règlements pour appliquer ce principe. Une simple discussion de la commission doit pouvoir suffire.

En définitive si cette conférence n'a pas donné les résultats que nous attendions à propos de ce règlement, elle aura pourtant eu son utilité en ce sens qu'elle aura permis de discuter la possibilité d'une entente en vue de l'organisation des expositions périodiques et cela suffirait pour la justifier.

A. S.

A propos d'un article de M. L. Ritter sur l'Art suisse.

Nous avons reçu de M. Louis Ritter une communication, en français, qui n'a pas pu paraître dans le dernier numéro et dont nous ne donnons ici, qu'un résumé, pour des raisons qui n'échapperont pas au lecteur.

Après avoir fait un tableau lamentable de l'état malade de l'art en Suisse, de la « crise » que subissent les artistes et du manque complet de « vraie critique d'art », notre correspondant conseille, « au lieu de reviser perpétuellement les statuts », « de lutter plus efficacement . . . contre les maladies, les erreurs, les injustices modernes, le vandalisme esthétique, le mauvais goût . . . le snobisme . . . » qui menacent le pittoresque, les arts et les artistes.

Il propose comme remède :

- 1° Suppression des jurys.
- 2° Salon d'automne libre.
- 3° D'en finir avec l'interdiction (de l'admission) des femmes.
- 4° Recevoir dans la société : « des amateurs, collectionneurs, mécènes, esthéticiens, archéologues, natura-

listes, ainsi et enfin et surtout les littérateurs, musiciens, écrivains et critiques d'art ».

- 5° Que tous les membres actifs et passifs fassent partie de la « ligue pour la Beauté ».
- 6° Culture de la musique.
- 7° Encourager l'art décoratif dans les expositions.
- 8° Créations de sections comme celles des : Aquarellistes, Pastellistes, aqua-fortistes, graveurs, lithographes.
- 9° Enseigner la culture du beau, et la protection du pittoresque par le moyen des professeurs sociétaires et des écoles de tout genre.

Comme on le voit M. Ritter en prend à son aise avec notre organisation. Croit-il vraiment que ce petit bouleversement qu'il conseille pourrait s'opérer sans aucun changement de statuts, sans que nous retombions dans le travers qu'il signale lui-même, dont la dernière assemblée a dû reste fait justice, et qui consiste à remanier sans cesse les règlements et à les augmenter. Il propose même la révision d'une affaire déjà réglée à une grande majorité à la suite de réitérées et longues discussions. Il veut « qu'on en finisse avec cette ridicule interdiction de l'admission des femmes » ! — Par quels moyens, M^r Ritter, s'il vout plait ? — puisque les légaux sont épuisés.

Nous supplions nos correspondants, de bien vouloir songer à la charge qu'est pour le comité central la rédaction du journal, et de ne pas nous envoyer de communications à la légère, ni sans avoir bien pesé, si elle est vraiment utile, si elle est assez condensée, et surtout si elle est logique.

Nous prions aussi les sociétaires de langue allemande de ne pas nous écrire en français, puisque nous devons de toute façon traduire leur lettre en allemand, ce qui nous est moins aisé que le contraire.

Nous rappelons enfin que, comme il l'a été convenu dès sa fondation, notre journal n'est pas censé admettre la critique d'art. S'il y a des exceptions à faire à cette règle, du moins devons-nous éviter à tout prix de mêler à la discussion des affaires de la Société, des appréciations d'art personnelles. Car où cela nous mènerait-il ?

H. de S.

Communications du Comité central.

Nous rappelons qu'une *assemblée de délégués* aura lieu à Soleure le mercredi 9 octobre à 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir à l'*Hôtel de la Couronne*, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Propositions pour les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts.
- 2° Participation de la Société à l'Exposition de Venise.
- 3° Création d'un fonds de secours. (Proposition Jeanneret.)
- 4° Rapport du Comité sur la conférence des Présidents des Sociétés artistiques suisses.
- 5° Exposition de la Société.